

Enseignement de base très large ou approfondissement exemplaire dans l'éducation physique à l'école?

Autor(en): **Lutter, Heinz**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **33 (1976)**

Heft 4: **Transfert dans l'éducation physique**

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-997098>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

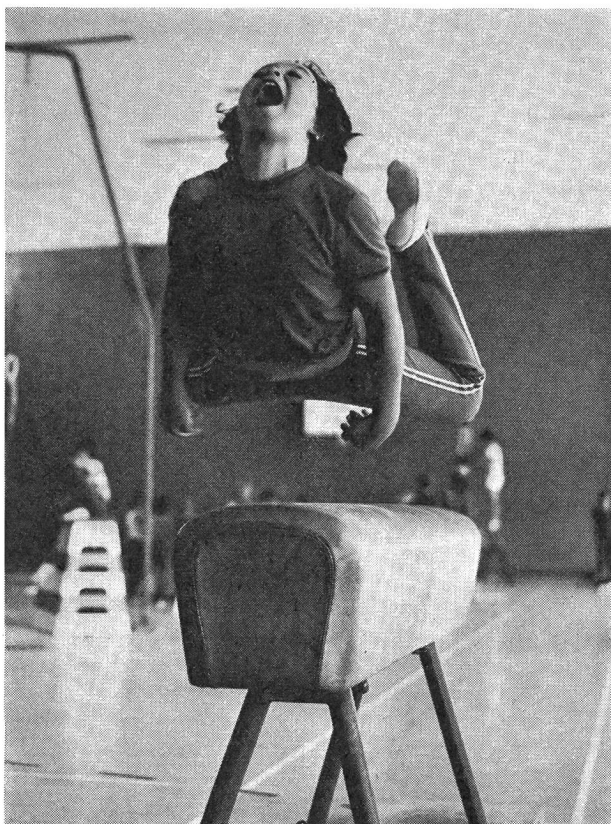
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

mouvements, à imiter, à corriger, à donner des instructions et à se familiariser avec les principes de la variation, du dosage, du «timing» dans le processus d'apprentissage.

Le groupe est de l'avis qu'un transfert de telles expériences avec des *processus d'apprentissage* sur différents domaines des aptitudes cinétiques est possible.



2. Supposant qu'un transfert latéral des expériences d'apprentissage est possible, l'*apprentissage exemplaire* devient très important à ce niveau. Il est

donc recommandé de procéder par étapes dans le développement des différents domaines du mouvement, c'est-à-dire que les expériences faites à un endroit sont transférées intentionnellement à un autre et mènent ainsi plus rapidement au succès.

3. A ce niveau, il faut continuer à développer le *catalogue* des domaines d'expérience motrice de base, tenant toutefois davantage compte de l'approfondissement et par-là de l'expérience motrice consciente que de la variété complète. La spécialisation dans le cadre de l'école ne vise pas à obtenir des aptitudes physiques maximales dans différents déroulements de mouvements, mais à faire des expériences approfondies dans l'apprentissage de déroulements de mouvements et à les transférer intentionnellement à d'autres domaines de l'apprentissage moteur.

C. Seize à dix-neuf ans

1. Le transfert latéral entre différents domaines du comportement moteur n'a plus de grande importance à ce niveau. Par l'expérience consciente de *structures opposées de différentes disciplines sportives*, il s'agit d'un côté de diminuer le risque d'un transfert négatif et de l'autre de développer la faculté de choisir intentionnellement des sports.
2. A ce niveau, il faut abandonner la variété au profit d'un *choix conscient* de sports. Avec ce choix, on peut continuer à développer les aptitudes déjà acquises ou apprendre d'autres sports. Dans le second cas, les expériences de base acquises très tôt et la faculté développée d'apprendre des mouvements plus tard devraient représenter de bonnes conditions.

D. Le résultat global

du travail de ce groupe peut être formulé de la façon suivante:

1. L'approfondissement exemplaire permet d'apprendre des processus d'apprentissage qui peuvent être transférés et qui permettent une certaine variété.
2. Le transfert de processus d'apprentissage doit être enseigné intentionnellement.

Groupe de discussion 6

Enseignement de base très large ou approfondissement exemplaire dans l'éducation physique à l'école?

Modération: Peter Röthig

Uwe Holtz

Rapport: Heinz Lutter

Le groupe de travail s'est tout de suite rendu compte qu'il ne pouvait s'agir ni d'une alternative ni d'une antinomie.

La thèse suivante a été formulée au début de la discussion:

Pas plus d'approfondissement exemplaire que nécessaire, une variété aussi grande que possible.

Les membres du groupe sont convenus ensuite de fixer des limites et de discuter le problème du sport scolaire notamment sous l'aspect de l'activité de loisirs:

Préparer au temps des loisirs dans le cadre du sport scolaire signifie, rendre l'élève capable

- de pratiquer et d'organiser un jour le sport «life-time»,
- d'optimiser son comportement moteur,
- de stabiliser ses intérêts au sport,
- d'atteindre un certain degré d'évaluation dans son comportement sportif.

Dans ce contexte, on a soulevé la question: comment peut-on préparer les élèves à la vie à travers le sport scolaire?

Deux modèles sont possibles:

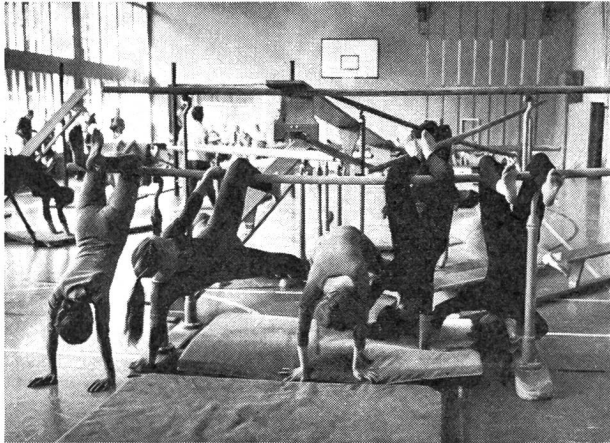
- a) Donner tout d'abord une formation de base large et solide, puis pratiquer le sport choisi. Ainsi, l'intérêt et les dispositions sont stabilisés de sorte qu'ils suffisent pour continuer l'activité sportive en dehors de l'école.
- b) Enseigner des aptitudes motrices *générales*, familiariser l'élève avec les règles et la réalité du sport, c'est-à-dire lui communiquer les notions nécessaires pour qu'il puisse, plus tard, s'adapter à de nouvelles situations dans son activité sportive: cette adaptation peut avoir un motif personnel, être due à des circonstances extérieures (l'installation nécessaire

manque) ou à un changement de goûts (intérêt à une nouvelle discipline sportive).

Dans ce cas, il s'agit en quelque sorte d'une formation de base «indépendante des disciplines sportives».

L'opinion du groupe de travail peut être définie de la façon suivante:

La majorité s'est exprimée en faveur d'une formation de base très large et variée, sans toutefois tenir compte uniquement des aspects quantitatifs, mais en procédant à une sélection selon des structures déterminées quant au mode d'agir et au comportement. Donc pas de variété à tout prix, mais lui donner sa juste valeur: non pas faire un choix au hasard, mais procéder de façon exemplaire en laissant toutes les possibilités ouvertes, compte tenu des capacités individuelles.



Pour qu'un choix exemplaire puisse déclencher des processus de transfert, il est nécessaire de connaître les structures du mouvement. Une participation cognitive aux processus d'apprentissage moteur est toutefois conditionnée par l'âge et rencontre notamment des difficultés au degré scolaire inférieur. Tout particulièrement au niveau élémentaire, l'instituteur doit bien choisir les exercices et les situations pour les appliquer, le but étant de montrer concrètement le transfert comme processus et comme résultat. Petit à petit, l'élève doit apprendre à choisir lui-même et à «transférer». Ce n'est que de cette manière qu'il est possible d'appliquer ce qui a été appris de façon profitable dans des situations problématiques (Gagné). Le groupe de travail a constaté que ce choix exemplaire n'existe pour ainsi dire pas encore.

Pour obtenir un résultat optimal, il faut que les théoriciens et les praticiens travaillent ensemble.

Une décision de principe du point de vue didactique doit être prise: peut-on se contenter de stabiliser un choix limité d'exercices ou est-il préférable d'élargir le choix dans le cadre du sport scolaire?

Tout porte à croire que la balance penchera vers le procédé exemplaire, c'est-à-dire choisir *un seul* exemple pour un domaine plus étendu (notamment aussi à cause du temps à disposition pour le sport à l'école).

Ceci peut se faire:

- a) au niveau des aptitudes cinétiques (apprentissage pratique, choix important pour le transfert),
- b) dans le domaine des capacités motrices (expériences kinesthésiques ou perceptives, maniement du ballon etc.),
- c) au niveau cognitif (connaître les structures, assimiler les règles, comprendre la tactique).

Il est évident que prouver un transfert efficace du point a au point c devient de plus en plus difficile.

Dans le courant de la discussion, on ne fait plus de distinction entre les termes «variété» et «flexibilité» d'un côté et «approfondissement exemplaire» et «stabilité» de l'autre.

Il s'agit en outre d'établir le juste rapport entre les deux termes, c'est-à-dire que l'on a compris:

- a) que trop de flexibilité — sans stabilité — mène à la superficialité, à des échecs, à la perte de la motivation, au désintérêt, et
- b) que trop de stabilité — sans flexibilité — mène à la stéréotypie, à la fixation.

Seule une liaison optimale entre les deux aspects (on n'a pas trouvé de solution, car il faut tenir compte de trop d'éléments variables) garantit:

- qu'une activité sportive reste une habitude après l'école,
- que l'on peut faire du sport
 - par plaisir d'exécuter des mouvements,
 - pour des raisons sociales (jouer dans un groupe),
 - pour des raisons de santé (rester en forme),
 - pour atteindre une performance record.

Le groupe de travail a en outre constaté:

- a) qu'il ne faut pas croire aveuglément au transfert; il faut d'abord pouvoir concrétiser les résultats du transfert et formuler les paramètres. Jusqu'ici, la discussion sur le transfert s'est basée notamment sur des notions idéologiques, le raisonnement logique et systématique ne s'est introduit que petit à petit. Il n'y a pas encore de lien entre les hypothèses et l'application.
- b) On a pu constater que des générations de maîtres d'éducation physique ont déjà compris et travaillé selon le principe sur lequel se base la théorie du transfert, avant même que la terminologie ait été fixée.



Voici ce qui est encore nécessaire dans la discussion sur le transfert:

1. Etudier de façon continue ce problème en tenant compte des notions théoriques et des expériences pratiques.
2. Faire preuve d'une certaine modestie dans le jugement des résultats obtenus jusqu'ici.
3. Donner un aperçu des difficultés d'une recherche efficace sur le transfert (pour pouvoir étudier les effets qu'a le sport scolaire sur l'occupation des loisirs plus tard, il est nécessaire par exemple de mener des enquêtes pendant 20 à 30 ans).

(Fin de la première partie)